

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 8 MARS 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA À DISPUSIZIONE DI UN AGENTE DI L'AGENZA DI
U TURISIMU DI A CORSICA PRESSU À A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**

**MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE L'AGENCE DU
TOURISME DE LA CORSE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un agent de l'Agence du Tourisme de la Corse auprès de la Collectivité de Corse.

L'agent dont il s'agit a répondu à un appel à candidature lancé par la Collectivité.

Il assurera des fonctions d'attaché auprès du Comité d'évaluation des politiques publiques au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions.

La durée de cette mise à disposition est fixée à 18 mois avec effet du 1^{er} avril 2023, étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenantes à la convention.

Cette mise à disposition s'exercera à titre onéreux, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites par la Collectivité de Corse à l'Agence du Tourisme de la Corse sur production de titres de recettes émis trimestriellement.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.